



1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator
- **Code du produit:** 50444, 50446
- **Emploi de la substance / de la préparation** Coating
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SEM Products Inc.
1685 Overview Drive
Rock Hill, SC 29730
803 207 8225
- **Service chargé des renseignements:**
cust_care@semproducts.com : SEM Products, Inc. 1685 Overview Dr. Rock Hill, SC 29730 : phone 1-800-831-1122, M - TH 7am - 4pm EDT
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 Danger pour la santé

Sensibilisant respiratoire - catégorie 1

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique -H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes. catégorie 2



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique -H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. catégorie 3

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** *Danger*

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

HDI Prepolymer
heptane-2-one
acétate de n-butyle
4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

(suite page 3)



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 2)

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Système de classification:**
- **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Health = 2
 Fire = 3
 Reactivity = 0

- **HMIS-ratings (scale 0 - 4)**



Health = *2
 Fire = 3
 Reactivity = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:**

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.
 pour cent en poids énumérés

- **Composants dangereux:**

28182-81-2	HDI Prepolymer	30-60% w/w
123-86-4	acétate de n-butyle	10-30% w/w
110-43-0	heptane-2-one	10-30% w/w
98-56-6	4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène	≥10-≤13% w/w
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	3-7% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 3)

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

-CF-

(suite page 5)



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 4)

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

EL (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm

EV (Canada) Valeur momentanée: 950 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

110-43-0 heptane-2-one

EL (Canada) Valeur à long terme: 50 ppm

EV (Canada) Valeur à long terme: 115 mg/m³, 25 ppm

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

EL (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm

EV (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

* 9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124 °C

· Point d'éclair

27 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

280 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

1 Vol %

Supérieure:

7,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

10,7 hPa

· Densité à 20 °C:

1,01653 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:

55,9 %

(suite page 7)

CF



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 6)

Teneur en VOC: 43,55 %
488,6 g/l / 4,08 lb/gal

Teneur en substances solides: 43,8 %
· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

28182-81-2 HDI Prepolymer

Oral	LD50	1.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	137-1.150 mg/l (rat)

110-43-0 heptane-2-one

Oral	LD50	1.670 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.600 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

CF

(suite page 8)



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 7)

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **DOT, TMD, IMDG, IATA** UN1993
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (acétate de n-butyle, n-AMYL MÉTHYL CÉTONE)
- **TMD** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (acétate de n-butyle, n-AMYL MÉTHYL CÉTONE)
- **IMDG** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-butyl acetate, n-AMYL METHYL KETONE, HDI Prepolymer, dibutyltin dilaurate)
- **IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-butyl acetate, n-AMYL METHYL KETONE)
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT**
- 
- **Class** 3 Liquides inflammables.

(suite page 9)

CF

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 03/21/2018

Numéro de version 11

Révision: 06/21/2017

Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 8)

- **Label** 3
- **TMD, IATA**



- **Classe** 3 Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

- **IMDG**



- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3

- **Groupe d'emballage**
- **DOT, TMD, IMDG, IATA** III

- **Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : HDI Prepolymer
- **Marine Pollutant:** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
- **No EMS:** F-E,S-E
- **Stowage Category** A

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

- **DOT**
- **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 60 L
On cargo aircraft only: 220 L

- **TMD**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** D/E

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 5L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 10)

CF



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 9)

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATE DE N-BUTYLE, N-AMYL MÉTHYL CÉTONE), 3, III

15 Informations sur la réglementation

• Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

• Sara

• Section 355 (extremely hazardous substances):

Aucun des composants n'est compris.

• Section 313 (Specific toxic chemical listings):

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

• TSCA (Toxic Substances Control Act):

Tous les composants sont compris.

• Proposition 65

• Chemicals known to cause cancer:

Aucun des composants n'est compris.

• Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

• Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

• Chemicals known to cause developmental toxicity:

Aucun des composants n'est compris.

• Cancerogenity categories

• EPA (Environmental Protection Agency)

Aucun des composants n'est compris.

• TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH)

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

A3

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

A4

• NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des composants n'est compris.

• Canadian substance listings:

• Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

• Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

• Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

123-86-4 acétate de n-butyle

110-43-0 heptane-2-one

• Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 11)



Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 10)

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** *Danger*

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

HDI Prepolymer
heptane-2-one
acétate de n-butyle
4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1



Date d'impression : 03/21/2018

Numéro de version 11

Révision: 06/21/2017

Nom du produit: 50444, 50446 4.2 VOC Extra Fast Activator

(suite de la page 11)

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Environment protection department.
- **Contact:** Steve Gaver (sgaver@semproducts.com)

· **Acronymes et abréviations:**

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 NFPA: National Fire Protection Association (USA)
 HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 NIOSH: National Institute for Occupational Safety

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CF